



AUTORISATION D'EXPLOITATION DE L'IMAGE LICENCE MINEUR

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

AGISSANT EN QUALITÉ DE REPRÉSENTANT LÉGAL DE :

Nom et prénom : Catégorie

Autorise le HCCA à exploiter par diffusion et/ou publication les images photos ou vidéos le représentant.

Cette autorisation est valable, à compter de la signature de la présente, pour toute la durée de la saison 2024-2025 et concerne les supports suivants :

- Sites Internet et tous réseaux sociaux
- Supports publicitaires : plaquettes, flyers, affiches
- Presse écrite, audiovisuelle et/ou informatique
- Chaîne(s) de télévision
- Newsletter

Le HCCA s'engage à ce que les images ainsi exploitées ne portent pas atteinte à sa dignité humaine, à son intimité, à son honneur et à sa réputation.

AUTORISATION D'EXPLOITATION DE L'IMAGE PAR LA FFHG

J'autorise la FFHG à exploiter toutes les photos et vidéos prises dans le cadre des activités fédérales pour des actions publicitaires ou promotionnelles. Cette autorisation est consentie pour le territoire français et une durée de 10 ans à compter de la captation de mon image. Je reconnais avoir été informé que je dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui me concerne (art. 34 de la loi " Informatique et Libertés "), soit par mon espace personnel, soit en contactant directement la Fédération Française de Hockey sur Glace. J'atteste également avoir pris connaissance de la réglementation fédérale et je m'engage à la respecter.

Fait à Le.....

Signature





Les données personnelles recueillies, propriété de la FFHG, font l'objet d'un traitement informatique par la FFHG aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Comités départementaux, Ligues Régionales et à la FFHG. Elles peuvent également être transmises aux partenaires de la FFHG (sous réserve que le licencié ait expressément donné son accord) et à l'ARJEL (dans le cadre du contrôle du respect des interdictions de paris sportifs). Pour les dirigeants et encadrants bénévoles elles font également l'objet d'une vérification automatisée de l'honorabilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations compétente sous l'égide du Ministère des Sports via la plateforme dédiée du FIJASV (fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes) et la délivrance du bulletin n°2 du casier judiciaire (art. L212-9 et L322-1 du code du sport). Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à la FFHG par courrier électronique à l'adresse dpo@ffhg.eu ou par courrier postal à l'adresse suivante : FFHG (à l'attention du délégué à la protection des données), Aren'Ice – 33 Avenue de la plaine des sports, 95800 CERGY.